

Jean-François HÉBERT

Historien

(1998)

*“La naissance
du syndicalisme catholique
à Chicoutimi.”*

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi

[Page web](#). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Jean-François Hébert

“La naissance du syndicalisme catholique à Chicoutimi.”

In ouvrage sous la direction de Jean-François Hébert, *LA PULPERIE DE CHICOUTIMI. UN SIÈCLE D’HISTOIRE*, pp. 65-74. Chicoutimi : Musée de La Pulperie de Chicoutimi, 1998, 100 pp.

Le 5 juin 2014, la direction du Musée de la Pulperie de Chicoutimi, conjointement avec les auteurs, nous a accordé son autorisation de diffuser ce livre, en accès libre à tous, en version numérique, dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels : Jacques Fortin, directeur général : jfortin@pulperie.com
Rémi Lavoie, directeur général adjoint : rlavoie@pulperie.com
Jean-François Hébert : jeanfhebert@hotmail.com

Polices de caractères utilisée : Times New Roman 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

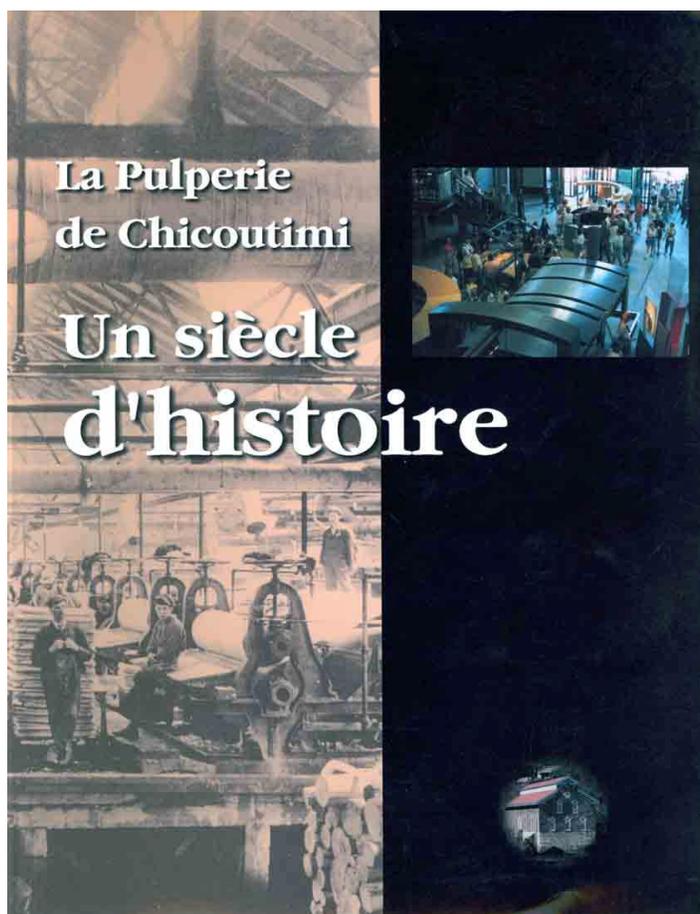
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 27 mars 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Jean-François HÉBERT
Historien

“La naissance du syndicalisme
catholique à Chicoutimi.”



In ouvrage sous la direction de Jean-François Hébert, *LA PULPERIE DE CHICOUTIMI. UN SIÈCLE D'HISTOIRE*, pp. 65-74.
Chicoutimi : Musée de La Pulperie de Chicoutimi, 1998, 100 pp.

Liste des illustrations

Note : Les lecteurs trouveront, en taille réelle, toutes les illustrations de ce livre sur le site des [Classiques des sciences sociales](#).

Jean-François Hébert, “*La naissance du syndicalisme catholique à Chicoutimi.*” [pp. 65-74.]

[Fig. p. 67.](#) *Le bureau de direction de la Fédération ouvrière de Chicoutimi en 1910-1911. Debout, de gauche à droite : Arthur Boulianne, vice-président, Hubert Girard, Jos. Tremblay, Eugène Fortier et Georges Gagnon, trésorier. Assis, de gauche à droite : Napoléon Rouleau, Johnny Brassard, président, le père Courtois, aumônier-secrétaire, et F-X. Gosselin. Source : ANQC, fonds SHS.*

[Fig. p. 70.](#) *Le premier Conseil général de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, en 1915. Debout, de gauche à droite : Phil. Simard, Pantaléon Ouellet, Johnny Tremblay, Eugène Saulnier, Auguste Coulombe, J.-R. Gauthier, Ferd. Lemieux, Edm. Larouche, Phil. Déchène. Assis, de gauche à droite : Alfred Fortin, Joseph Ménard, Mgr Eugène Lapointe, l'abbé J.-C. Tremblay, E.-D. Ouellet. En médaillon : Benjamin Tremblay. Source : ANQC, fonds SHS.*

[65]

Jean-François HÉBERT

Historien

**“La naissance du syndicalisme catholique
à Chicoutimi.”**

In ouvrage sous la direction de Jean-François Hébert, *LA PULPERIE DE CHICOUTIMI. UN SIÈCLE D'HISTOIRE*, pp. 65-74. Chicoutimi : Musée de La Pulperie de Chicoutimi, 1998, 100 pp.

L'aventure du syndicalisme catholique au Québec, et plus particulièrement dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, commence avec l'encyclique *Rerum novarum*, promulguée par le pape Léon XIII le 15 mai 1891. Véritable pamphlet en faveur des droits des ouvriers, cet énoncé papal démontre comment le clergé peut s'associer aux travailleurs de façon à les guider et les aider dans leurs revendications, tout en restant dans l'esprit des valeurs fondamentales du catholicisme.

Alors étudiant à Rome, l'abbé Eugène Lapointe, qui s'intéresse déjà au sort des ouvriers québécois depuis plusieurs années, est émerveillé par la splendeur et la portée de cet écrit. Il décide de s'y vouer corps et âme, d'appliquer les principes découlant de l'encyclique afin d'améliorer les conditions de vie des ouvriers québécois.

Un peu plus d'une dizaine d'années plus tard, l'abbé Lapointe a déjà réfléchi beaucoup sur le sujet et il a élaboré un projet afin d'aider les travailleurs en relation avec *Rerum novarum* : il veut fonder un syndicat catholique à Chicoutimi. Mais, en 1903, parler de syndicalisme catholique, ce n'est pas un sujet prisé. Les gens ne possèdent pas énormément de connaissances sur la question syndicale. Il faut les renseigner, les instruire sur le sujet avant de pouvoir fonder un syndicat catholique qui résistera au temps. Il faut faire comprendre aux ouvriers la nécessité et le bien-fondé d'une telle association.

Néanmoins, l'urgence d'une association catholique commence à se faire sentir. En effet, suite à l'implantation de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, plusieurs ouvriers travaillent maintenant pour cette compagnie. D'après certaines sources, ces travailleurs de la pulpe ont mauvais esprit et ils ne tardent pas à se forger une réputation peu enviable. De plus, un autre facteur qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'en 1904 il existe un groupe qui veut implanter une union internationale dans ce secteur ; une union qui n'agirait pas nécessairement selon les enseignements de la doctrine catholique en matière ouvrière.

C'est dans cette optique que l'abbé Lapointe fonde, dès 1903, un cercle d'études visant à promouvoir le syndicalisme catholique auprès des travailleurs. Il organise des conférences sur le problème ouvrier destinées au grand public. Il prononce des discours et des sermons sur le même sujet. Il participe également à la fondation d'une petite caisse d'économie pour favoriser l'épargne des ouvriers et, en même temps, pour les éloigner des débits de boissons. Il familiarise les travailleurs avec la doctrine sociale de l'Église et commence à former les futurs chefs syndicaux. Plusieurs verront dans ce cercle d'étude les fondements du syndicalisme catholique au Canada. En ce sens, l'Université de Montréal remettra d'ailleurs un doctorat *honoris causa* à Mgr Lapointe en 1943, pour commémorer le 40^e anniversaire de la fondation du syndicalisme catholique et ce, bien que le vrai syndicat ne vit le jour qu'en 1907.

Dans son étude sur la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, Michel Têtu rapporte cependant que ces informations ne sont pas tout à fait exactes puisqu'il existait déjà à Québec des unions d'ouvriers de chaussures qui étaient des unions nationales et non internationales. Celles-ci étaient d'ailleurs affiliées au Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec, lui-même affilié au Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Cependant, Têtu donne raison à Mgr Lapointe lorsque celui-ci affirme, dans son dernier discours prononcé pour les travailleurs en 1943, que « l'unionisme catholique, vous le savez, est né à Chicoutimi en 1903. » C'est la formation d'un syndicat sous les auspices du catholicisme, dont la religion catholique était la base, qui est la particularité du syndicalisme chicoutimien. C'est la pensée religieuse qui l'anime qui en fait le premier syndicat catholique. « À Québec on avait amélioré des unions nationales ; à Chicoutimi c'est une

organisation syndicale, essentiellement catholique, qui fut fondée par Mgr Lapointe ».

Même le fils de J.-É.-A. Dubuc, Antoine, dans une lettre datée du 8 novembre 1946, qu'il envoie à l'historien américain Mason Wade, corrobore ces faits. En ce sens, il lui écrit :

[66]

« Quant à la Fédération des Ouvriers catholiques de Québec, elle aurait commencé d'après vos informations vers 1901 ou 1902. Mgr Lapointe confirme que des groupes d'ouvriers alors membres d'internationales auraient rompu leurs liens avec ces unions internationales et le cardinal Bégin leur aurait accordé un aumônier dans la personne du Père Alexis, mais que tout en ayant les services d'un aumônier, ils n'étaient pas encore organisés comme syndicats catholiques, ni dans leur nom, ni dans leur constitution, ni dans leur esprit. Ce n'est que quelques années après Chicoutimi, que la formule de Chicoutimi aurait été écrite, adoptée par les groupes de Québec. »

La série de conférences préliminaires instaurée par l'abbé Lapointe démontre l'importance que le clergé confère à la nouvelle union en formation. En ce sens, le *Progrès du Saguenay* annonce dans son édition du 4 février 1904 qu'une série de conférences publiques sur la question ouvrière sera donnée. On y mentionne que Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, sera le premier conférencier invité, « voulant ainsi montrer tout l'intérêt qu'il porte à la classe ouvrière et donner à ces conférences un caractère sérieux et durable. »

Malgré les efforts de l'abbé Lapointe, plusieurs réunions et conférences ne se déroulent pas comme il veut ; il est même hué à une certaine occasion. Le nombre de personnes qui sont prêtes à adhérer à un futur syndicat est minime. La caisse d'économie ne fonctionne pas comme souhaité. Mais toutes ces contraintes ne découragent pas l'abbé Lapointe. Bien au contraire, il redouble d'efforts pour arriver à son but. Il continue à prôner l'union catholique par le biais des journaux, grâce à l'appui d'autres prêtres ou laïcs voués à la cause ouvrière et, bien entendu, par l'entremise des conférences publiques.

Le point culminant de cette série de conférences sera d'ailleurs celle de l'abbé Lapointe lui-même, le 5 mai 1907, sur le droit d'asso-

ciation ouvrière. Le *Progrès du Saguenay* fait un compte rendu de cette conférence où on perçoit la pensée syndicale de l'abbé et les grandes lignes du projet qu'il concrétisera quelques mois plus tard, avec la fondation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi.

L'abbé Lapointe conclut son exposé en rappelant la fondation prochaine d'une union ouvrière à Chicoutimi. Un comité formé d'une dizaine d'ouvriers est mis sur pied afin de voir à la concrétisation de l'organisation d'une union locale en compagnie de l'abbé Lapointe. Ce dernier demande alors aux ouvriers présents d'adhérer immédiatement à la future union. La réponse est positive puisque le *Progrès du Saguenay* rapporte qu'il « a recueilli immédiatement après la séance un nombre considérable de noms d'ouvriers de tous métiers, qui se proposent de faire partie de la future société. » La Fédération ouvrière de Chicoutimi est née de cette réunion.

* * *

C'est le 22 décembre 1907 que se déroule la première assemblée générale de l'union avec les membres recrutés lors de la conférence de l'abbé Lapointe. C'est la fondation officielle de la Fédération ouvrière de Chicoutimi. Les règlements de la nouvelle association sont rédigés par l'abbé Lapointe qui y applique les grandes lignes de l'encyclique de Léon XIII. Ils sont d'abord approuvés par Mgr Labrecque avant d'être présentés aux ouvriers.

À la lecture des statuts et règlements de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, qui serait la première constitution de ce genre essentiellement catholique de la province, on voit qu'il ne s'agit pas uniquement d'une association de travailleurs. En effet, plusieurs objectifs visent le bien-être des ouvriers en général, en dehors de leur travail, tout en respectant les enseignements de la doctrine chrétienne. En ce sens, l'article 2 du premier chapitre se lit comme suit :

« ART. 2. Elle (la Fédération) a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts moraux et matériels de ses membres.

« Elle s'occupera spécialement d'améliorer la situation économique des ouvriers dans les limites de sa circonscription, en encourageant, dans la mesure de ses moyens, la mutualité catholique et nationale ; en favorisant la création, en dehors d'elle, de sociétés coopératives de consommation et de crédit, d'une bourse du travail, qui garantira le travailleur honnête contre le chômage et assurera à l'employeur des ouvriers honnêtes et compétents, d'une caisse d'économie populaire, d'unions professionnelles, d'écoles spéciales, où les jeunes gens qui ont fait leur cours modèle ou commercial dans les institutions déjà établies, acquerront, avant leur entrée en apprentissage, les connaissances techniques qui leur seront indispensables dans l'exercice de leur profession ; en organisant, en un mot, le travail suivant les principes de la justice, de l'équité et de la charité, en conformité des lois du pays et en parfaite soumission aux directions de l'Église, notamment à celles données par les papes Léon XIII et Pie X.

« L'union est catholique dans son essence. C'est dire qu'elle professe la doctrine catholique intégrale et entend s'inspirer avant tout, dans son action pour la solution des problèmes économiques ou sociaux qui intéressent ses membres, de l'enseignement infaillible de la chaire de Pierre, dont les évêques en union avec le Pape, et en particulier l'Ordinaire de ce diocèse, sont les interprètes autorisés.

« L'union n'est à aucun titre et sous aucune forme une association politique ou municipale au sens ordinaire du mot. Se plaçant, dans l'étude des questions qui l'intéressent, exclusivement au point de vue économique et social, elle évitera dans ses séances et ses réunions toute discussion ayant un caractère purement politique ou municipal, laissant à ses membres une entière liberté d'user, suivant leurs convictions personnelles, de leurs droits de citoyens. »

En voulant ainsi éloigner les discussions et les intérêts politiques de l'association, l'abbé Lapointe désire éviter que la Fédération soit aux prises avec des conflits liés aux pensées politiques de ses membres. De plus, il ne veut pas qu'elle soit la proie de politiciens qui pourraient s'en servir comme tremplin politique.

[67]



Fig. p. 67. Le bureau de direction de la Fédération ouvrière de Chicoutimi en 1910-1911. Debout, de gauche à droite : Arthur Boulianne, vice-président, Hubert Girard, Jos. Tremblay, Eugène Fortier et Georges Gagnon, trésorier. Assis, de gauche à droite : Napoléon Rouleau, Johnny Brassard, président, le père Courtois, aumônier-secrétaire, et F-X. Gosselin. Source : ANQC, fonds SHS.

Cependant, l'admission des membres honoraires dans l'association est un point critiqué de toutes parts. En effet, en voulant reprendre un modèle français qu'il avait admiré lors de son séjour en Europe, l'abbé Lapointe permet à d'autres personnes que les ouvriers de faire partie du syndicat. Ceci donnera l'impression aux travailleurs qu'ils se font rouler par les patrons et enlèvera de la crédibilité à l'oeuvre de l'abbé Lapointe. D'ailleurs, devant son insuccès, ce mode d'adhésion sera modifié quelques années plus tard. Mais voici comment s'énonçait exactement la question des membres dans le troisième chapitre des règlements :

« ART. 3. L'union se compose de membres effectifs et de membres honoraires. Le nombre de ces derniers ne peut dépasser le quart du nombre total des membres effectifs.

« ART. 4. Pour être membre effectif, il faut réunir les conditions suivantes :

1. Être catholique pratiquant ;
2. Être âgé de 16 ans révolus ;
3. Être ouvrier, ou apprenti, ou manoeuvre, et louer son travail pour un salaire ;
4. Résider dans la circonscription de l'union depuis au moins 6 mois ;
5. Adhérer aux statuts de l'union ;
6. Être admis par le Conseil de direction sur présentation de deux membres effectifs, à moins d'être un membre fondateur de l'union ;
7. Payer une entrée de \$1.00...

« ART. 7. Les membres honoraires sont ceux qui s'intéressent à l'union et contribuent à sa prospérité par leurs conseils, leur influence et leur souscription. Conditions :

1. Etre âgé d'au moins 21 ans ;
2. Résider dans la circonscription de l'union au moins depuis un an ;
3. Etre catholique pratiquant et sujet britannique.

« ART. 8. Les membres honoraires sont admis par le Conseil de direction sur la présentation de deux membres effectifs, à moins qu'ils ne soient membres fondateurs. Leur nombre ne peut dépasser, dans tous les cas, le quart des membres effectifs. Ils peuvent assister aux assemblées générales et y ont voix consultative, mais n'ont pas droit de vote. Ils peuvent aussi faire partie du Conseil de direction et y avoir voix délibérative, mais pas plus que pour un quart de la totalité des membres qui le composent... »

Donc, on peut voir que les [68] membres de l'union ne sont pas obligatoirement des ouvriers. Ceci conduit ces derniers à croire qu'ils se font avoir par les patrons et, de ce fait, n'ont pas la confiance en l'union que l'abbé Lapointe espérait. Et ce, même si ce dernier avait pris les précautions nécessaires pour que la direction du syndicat demeure majoritairement entre les mains des ouvriers. En effet, dans le chapitre 3 des règlements, on retrouve ce qui suit en ce qui concerne la composition du bureau de direction :

« ART. 13. L'union est administrée par un Conseil composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de huit autres membres y compris l'aumônier...

« Les trois quarts des directeurs sont choisis parmi les membres effectifs...

« Le président ne peut être choisi que parmi les membres effectifs. Les autres officiers peuvent être des membres honoraires...

« Ne peuvent être élus directeurs :

1. les députés aux Parlements fédéral et local ;
2. le maire, les échevins ou les conseillers municipaux ;
3. les directeurs ou le gérant d'une compagnie industrielle à fonds social faisant affaire dans la circonscription de l'union ;
4. le propriétaire d'un établissement industriel, et, en général, tous les patrons qui emploient habituellement plus de dix ouvriers.

« Celui qui, ayant été élu directeur, vient à appartenir à l'une ou l'autre de ces catégories de personnes, cesse par là même de faire partie du Conseil de direction, et l'on doit pourvoir le plus tôt possible à son remplacement. »

C'est donc armé de ces statuts et règlements que l'abbé Lapointe assiste à la première assemblée générale de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, le 22 décembre 1907. À cette même réunion, on élit le premier bureau de direction dont les membres sont les suivants : Eugène Fortier, Henry Tremblay, Arthur Boulianne, Johnny Brassard, Louis Gravel, Adélar Beaulieu, Ferdinand Lessard, Henri Saucier et Evague Tremblay. Alors que ces derniers sont des membres effectifs, on élit également Anthyme Larouche et Henri Talbot comme membres honoraires.

L'abbé Lapointe mentionne alors qu'il a été chargé par Mgr Labrecque d'être l'aumônier de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, tâche qu'il a évidemment acceptée. Il annonce également qu'il a réussi à négocier, pour les membres en règle de l'union, des escomptes de l'ordre de dix pour cent chez certains boulangers, bouchers et autres marchands de la ville, à condition que les achats soient faits au comptant.

Cinq jours après cette première assemblée générale, soit le 27 décembre, les directeurs nouvellement élus se réunissent pour choisir les premiers officiers. Leurs choix sont les suivants : Eugène Fortier, président ; Adélard Beaulieu, vice-président ; l'abbé Eugène Lapointe, secrétaire ; l'abbé J.-Calixte Tremblay, assistant-secrétaire ; et Henri Saucier, trésorier.

Lors de cette réunion, plusieurs décisions sont prises en relation avec les statuts et règlements. Premièrement, on demande à l'abbé Lapointe d'élaborer un projet de règlements internes. On le mandate ensuite pour faire la requête des lettres patentes pour la Caisse de Petite Économie de Chicoutimi. On loue la salle des Ouvriers aux Artisans pour la somme mensuelle de 2,00\$ et on accepte de payer le montant de 10,00\$ par mois au gardien de cette salle.

Une autre assemblée générale se déroule dès le 8 janvier 1908. C'est alors le moment de faire le point sur la fondation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi. L'abbé Lapointe fait donc un historique des débuts, en 1903, jusqu'à la mise sur pied de la Fédération elle-même. Ensuite, il fait une brève description des avantages obtenus depuis la fondation, dont la régularisation des finances, le progrès du recrutement chez les jeunes et les escomptes obtenus chez les marchands participants. Par contre, d'autres objectifs restent à atteindre, entre autres la présence du trésorier quelques jours par semaine, la distribution de budgets familiaux et le projet de caisse d'économie.

Cette union n'aura cependant pas les effets escomptés. En effet, divers facteurs feront en sorte que, de sa fondation jusqu'à 1912, la Fédération ouvrière de Chicoutimi stagnera. Elle accomplira bien quelques initiatives économiques et obtiendra des avantages de certains commerçants, mais sans vraiment prendre d'expansion. On s'apercevra assez vite, à mesure que les ouvriers seront formés aux préceptes du syndicalisme catholique, qu'une association formée exclusivement de travailleurs est nécessaire. Les ouvriers ainsi formés seront dorénavant capables d'assumer les tâches d'officiers.

De plus, Mgr Lapointe, de par ses nombreuses occupations au Séminaire, ne peut plus assumer sa charge d'aumônier, qu'il doit céder d'abord à un autre abbé et par la suite aux Pères Eudistes. Cet élément n'est pas sans avoir une incidence énorme sur l'avenir de la Fédération puisque son âme dirigeante, qui est Mgr Lapointe, ne peut plus joindre

le corps de son union. Cette dernière en subira les conséquences. D'ailleurs, Têtu rapporte dans son étude que Mgr Lapointe disait, lors d'un discours prononcé dans le cadre du premier congrès de la CTCC tenu à Chicoutimi, en 1922, qu'en 1911 « la Fédération ouvrière n'était plus guère qu'à l'affiche. En fait, elle agonisait. Il fallait la remettre debout. » Et c'est ce qu'il fera, en 1912, avec la fondation de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord.

* * *

Avec le temps, l'abbé Lapointe, devenu Mgr Lapointe depuis 1908, s'aperçoit que sa tentative de reproduire au Canada ce qui se fait en Europe n'a pas bien fonctionné, et il en est très conscient. En 1911, il se voit dégagé de plusieurs charges qui lui incombent au Séminaire afin de se consacrer à plein temps à la relance du syndicat. [69] En ce sens, Têtu rapporte également cette partie du discours de Lapointe prononcé lors du congrès de 1922 de la CTCC :

« Les principes sont immuables, mais on ne peut les appliquer sans tenir compte d'une foule de contingences variables à l'infini. Vouloir transporter de toute pièce d'un pays à l'autre un organisme quelconque, parce qu'il a bien fonctionné ailleurs dans des conditions déterminées serait bien souvent une erreur. Questions de milieu, de mentalité, d'habitudes, de conditions économiques diverses. L'unionisme neutre a le vice radical de faire abstraction des principes de la morale chrétienne et de ne s'édifier que sur l'intérêt d'une classe, opposé, en fait du moins à l'intérêt d'une autre classe. Cette opposition d'intérêts est cependant réelle, et il faut en tenir compte. L'union ouvrière qui n'est pas purement ouvrière, sera toujours suspecte à la masse ouvrière. Voilà un premier fait dont nous dûmes tenir compte. De plus, au Canada, où la distance entre les classes est presque nulle et la vie facile, l'ouvrier est naturellement très indépendant. Tout ce qui rappelle le servage, ne fut-ce que de loin, lui répugne. Il ne se constitue pas même très volontiers domestique. Il aime l'ordre, il admet la hiérarchie, il s'incline devant les supériorités de droit ou de fait ; mais les situations élevées que crée la fortune, pas plus que les titres ne l'impressionnent ni ne l'éblouissent outre mesure, surtout chez ceux de sa race qui sont sortis de son rang. »

Fort de son expérience, Mgr Lapointe refait une constitution. C'est le 18 mai 1912 que la Fédération ouvrière de Chicoutimi devient la Fédération ouvrière mutuelle du Nord (F.O.M.N.). Cette dernière obtient son incorporation par une loi de l'Assemblée législative du Québec le 21 décembre suivant. On établit son siège social à Chicoutimi bien que, selon la loi provinciale, « son champ d'action s'étendra à toute la province de Québec. »

Un fait important est à noter. La seule condition pour que la nouvelle Fédération puisse avoir son incorporation c'est la suppression du mot « catholique » dans sa charte. Ceci s'effectue sans trop de problèmes puisque le retrait de l'expression « catholique » ne modifie en rien ni les intentions ni les moyens d'action de la F.O.M.N. D'ailleurs, la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, à l'instar de la F.O.C., est plus qu'un simple syndicat, c'est une « Société de secours mutuel, de prévoyance, d'économie domestique et sociale et d'organisation du travail. » Et la loi qui la constitue d'ajouter que sa raison d'être a « pour objet l'étude, la protection, la défense et le développement des intérêts religieux, sociaux et économiques de ses membres. »

Les règlements de la F.O.M.N. nous apprennent aussi que Mgr Lapointe a révisé ses positions et qu'il applique l'expérience qu'il a acquise avec la F.O.C. Dans cette optique, il modifie le sens de « membres honoraires » qui était le sujet le plus contesté de l'ancienne fédération. En effet, l'article 14 des règlements est bien clair : « les membres honoraires n'ont aucune part à l'administration et aux bénéfices de la Société ». Ils ne peuvent donc pas participer à l'administration de la F.O.M.N.

De nouveaux éléments sont également ajoutés dans les règlements de la F.O.M.N. versus ceux de la F.O.C. Par exemple, à l'article 77, il est inscrit que « tout membre actif, de 16 ans révolus à 50 ans inclusivement, admis par un des médecins examinateurs, doit s'inscrire à la Caisse des Bénéfices à la mort des membres. » Cet élément constitue ni plus ni moins qu'une assurance-vie gérée par la Fédération.

Une autre nouveauté pour la F.O.M.N., c'est la possibilité de créer des filiales dans d'autres municipalités. Ces nouvelles sections locales auront un pouvoir relativement intéressant puisqu'elles sont pratiquement autonomes. Évidemment, tant que leurs actions ne viennent pas en opposition avec celles du Conseil Général de la F.O.M.N.

Toujours dans les règlements généraux de la F.O.M.N., on s'aperçoit que l'union n'en est pas une de confrontation avec les employeurs mais, plutôt, de discussions. La volonté de régler les problèmes à l'amiable, sans avoir recours à la grève, est très présente. La lecture de la partie consacrée à ce sujet ne laisse aucun doute. La clause déclaratoire se lit d'ailleurs comme suit :

« 1° La F.O.M.N. reconnaît que les grèves « non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société » (Léon XIII).

« Pour la solution des conflits et la défense de ses membres, elle veut recourir à l'entente et à la conciliation plutôt qu'à la violence, et met à la base de son action les principes suivants :

« a) Les patrons et les ouvriers doivent observer les uns vis-à-vis des autres les lois de la justice et de la charité. Ils ont intérêt à recourir aux procédés d'entente et de conciliation, dans les questions relatives aux conditions du travail et au règlement des difficultés... »

À la suite de cette déclaration préparatoire, les articles suivants viennent mettre en relief la volonté de collaboration plutôt que d'affrontement :

« ART. 128. Si un différend quelconque se produit entre un ou plusieurs membres de la Fédération et un patron ou une compagnie ou un contre-maître ou un chef d'équipe, au sujet d'un intérêt professionnel, au cas où ce différend ne pourrait pas se régler à l'amiable entre les parties, on pourra en référer au président de l'union locale ou professionnelle. Celui-ci, aidé de son conseil, fera une rapide enquête, et s'il juge que des injustices ont été commises et que les prétentions des plaignants sont légitimes et raisonnables, il déléguera deux membres de son union auprès du patron ou de la compagnie où ces membres sont les employés, afin d'obtenir à l'amiable, si c'est possible, un règlement équitable du différend.

« Si cette démarche n'aboutit à aucun bon résultat, l'union locale ou professionnelle pourra en appeler au Conseil Général de la Fédération. Celui-ci enverra un délégué [70] enquêteur. Sur son rapport, le Conseil Général jugera s'il doit intervenir.

« ART. 129. Dans le cas d'un différend entre une union locale et des patrons de sa localité, cette union devra en notifier immédiatement le Prési-

dent de la Fédération, lequel s'emploiera à obtenir un règlement à l'amiable.

« ART. 130. Aucune grève réclamant des fonds de la Fédération ne peut être déclarée par une union locale ou professionnelle sans l'assentiment des deux tiers des membres présents à une assemblée générale convoquée d'urgence au bureau principal à Chicoutimi.

« Une grève générale de toutes les unions ne peut être déclarée si un quart des membres en règle s'y oppose. »

* * *

Au printemps de 1913, la Fédération loue un local en plein coeur du quartier ouvrier, après avoir utilisé l'ancienne chapelle du Bassin pendant quelques années. On note que sur la façade de l'édifice, on retrouve l'inscription « Une Grande Affaire ». Ce local devient la deuxième demeure de Mgr Lapointe qui y passe la majorité de son temps pour ancrer davantage l'union dans l'esprit des ouvriers. Il reçoit ces derniers pour les renseigner et leur donner différents conseils, de même que pour leur venir en aide de toutes les manières dont il peut user. Tout ce travail l'aidera à changer la perception qu'avaient les ouvriers de la Fédération. Il les gagne à la cause ouvrière.

Cette propagande porte fruit. En effet, les membres s'inscrivent progressivement. Leur nombre augmente considérablement entre 1912 et 1914. Pendant cette même période, l'union consolide davantage ses positions. Elle possède un fonds de réserve de 2 000\$ et établit des ramifications à Jonquière, Bagotville, Saint-Fulgence, Kénogami et Ouatouchouan (Val-Jalbert). En moins d'un an, de septembre 1912 à septembre 1913, la Fédération procure de l'emploi à des centaines d'ouvriers, obtient de bonnes augmentations de salaires de même que la journée de travail de 8 heures pour certains ouvriers des moulins de pulpe, favorise l'épargne par ses caisses d'économie, vient en aide à plusieurs de ses membres nécessiteux par des prêts de faveur et devient un facteur important dans le maintien de bonnes relations entre les patrons et les ouvriers.



Fig. p. 70. Le premier Conseil général de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, en 1915. Debout, de gauche à droite : Phil. Simard, Pantaléon Ouellet, Johnny Tremblay, Eugène Saulnier, Auguste Coulombe, J.-R. Gauthier, Ferd. Lemieux, Edm. Larouche, Phil. Déchène. Assis, de gauche à droite : Alfred Fortin, Joseph Ménard, Mgr Eugène Lapointe, l'abbé J.-C. Tremblay, E.-D. Ouellet. En médaillon : Benjamin Tremblay. Source : ANQC, fonds SHS.

Cependant, ces succès de la Fédération ouvrière ne plaisent pas aux partisans de l'unionisme neutre, particulièrement à Jonquière et Kénogami. Dès lors le Congrès des Métiers du Travail du Canada [71] mandate deux représentants pour faire la lutte à la F.O.M.N. La région est à ce moment parsemée d'assemblées houleuses où se confrontent les partisans des deux clans. Mgr Lapointe ne s'en laisse pas imposer et ne renonce pas à prendre la parole et à monter sur les tribunes pour faire valoir son point de vue. Il met en déroute, par son argumentation, les tenants et les délégués de l'Internationale qu'il confond plus souvent qu'autrement. Par le fait même, il contribue à sauvegarder les intérêts de la F.O.M.N. dont les opposants auraient pu mettre en péril la survie.

Ce succès, Mgr Lapointe l'obtient par sa force de caractère et par son dévouement à la cause ouvrière. Cependant, il a un allié de taille dans la personne de Mgr Labrecque, l'évêque de Chicoutimi. Ce der-

nier lui gagne l'appui du clergé et de la population. Dans cette optique, il publie une lettre pastorale, le 19 mars 1912, dans laquelle il exhorte ses fidèles à aider et soutenir la Fédération ouvrière. Une partie est ainsi reproduite dans Têtu :

« Il devient urgent de les aider (les ouvriers du Saguenay) de plus en plus, avec zèle et prudence, à améliorer leur situation sociale et économique, surtout au moyen d'organisations corporatives ou unions catholiques et professionnelles. C'est le programme de la Fédération Ouvrière de Chicoutimi organisée par Mgr Lapointe. »

Et Mgr Labrecque de renchérir un peu plus loin dans la même lettre pastorale :

« Pour que le concours de l'autorité religieuse sur le terrain économique soit vraiment efficace, il est nécessaire qu'il soit secondé avec zèle et prudence par une direction centrale et que les oeuvres ouvrières, en particulier, soient toutes reliées à une oeuvre mère, en un mot qu'elles soient fédérées. La Fédération Ouvrière de Chicoutimi est toute trouvée. C'est elle qui doit grouper les oeuvres sociales ouvrières diocésaines. »

Tout est donc en place pour assurer un succès populaire lorsque Mgr Lapointe change la constitution de la Fédération et que la F.O.C. devient la F.O.M.N.

Bien plus, dans l'optique d'aider et de promouvoir les oeuvres diocésaines, Mgr Labrecque fonde une direction générale, dont l'oeuvre maîtresse est l'union syndicale, à la tête de laquelle il nomme Mgr Lapointe. Il lui adjoint un comité formé de membres compétents du clergé local pour étudier les questions spécifiques au diocèse en ce qui concerne les oeuvres sociales. Et dans la même lettre pastorale citée par Têtu, Mgr Labrecque demande à ses diocésains de collaborer à cette nouvelle oeuvre. En effet, il écrit :

« J'ose espérer que la présente lettre sera d'un grand secours pour empêcher l'introduction dans les centres ouvriers de ce diocèse, de ces unions internationales à tendances socialistes, ou entachées du vice de la neutralité. »

D'ailleurs, déjà à cette époque, la peur du socialisme fait son chemin chez le clergé canadien-français, comme le démontre cet autre passage de la lettre de Mgr Labrecque :

« Nous pensons qu'on ne saurait combattre le socialisme si ce n'est à la condition que les ouvriers, aidés par la religion, mettent leurs forces en commun pour se prémunir contre les embûches des méchants. Ainsi l'on pourvoira à ce que les hommes laborieux et honnêtes ne se laissent pas prendre aux ruses perfides de ceux qui par de vaines promesses s'efforcent de tout brouiller et de tout bouleverser. »

Outre tous ces éléments, il existe un autre facteur qu'il faut mentionner dans la réussite de la Fédération ouvrière : c'est la collaboration du patron de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, J.-É.-A. Dubuc, premier employeur à reconnaître un syndicat catholique. Ce dernier comprend le bénéfice qu'on peut retirer d'une bonne relation entre les ouvriers et le patronat. D'ailleurs, dans une émission de radio de 1937, dont une partie est retranscrite dans l'ouvrage de Parisé, Dubuc raconte ceci :

« Quand j'entrai dans l'industrie, il y a bien des années, je compris qu'il me fallait essayer de concilier deux intérêts : l'intérêt d'un patronat anonyme, ne visant, hélas ! qu'aux profits sans égard pour ceux qui les lui apportaient, et l'intérêt légitime d'ouvriers que je coudoyais pour la première fois, et dont la condition matérielle et civique ne me parut pas digne, je l'avoue ingénument, d'une société chrétienne.

« L'encyclique *Rerum novarum* venait de paraître...

« J'y puisai l'inspiration de favoriser de tout mon pouvoir le développement de la première union ouvrière catholique de l'Amérique qui venait de naître à Chicoutimi, tout en sauvegardant, comme c'était mon devoir, les intérêts légitimes du capital que je représentais... en traitant avec elle sur le pied d'atelier fermé.

« Cela m'amena à accorder à tous mes employés un salaire proportionné aux conditions économiques locales et plus élevé que le salaire alloué dans le temps par mes compétiteurs.

« Je ne tardai pas à constater que le rendement individuel de mes ouvriers augmentait et devenait supérieur aux « standards » individuels des autres moulins. Premier résultat.

« De plus, la reconnaissance de leur union, cause de contentement pour mes employés, la considération franche et sincère que je leur témoignais étaient du même coup un facteur de paix, se traduisant en un réel et substantiel profit matériel pour l'industrie...

« En respectant le droit d'association des ouvriers et en traitant avec leurs syndicats, il en résultera une estime réciproque plus grande et une mutuelle compréhension dont les patrons seront les premiers à bénéficier.

« L'ordre social sera sauvegardé pour autant et notre province envisagera avec plus de confiance un redressement dans l'ordre économique. »

Ainsi, Dubuc, bon catholique et en bonne relation avec Mgr Lapointe, collabore dès que l'occasion se présente avec le syndicat. Par exemple, lors de la bataille de [72] la F.O.M.N. pour fermer les usines le dimanche, Dubuc est favorable à cette demande. D'ailleurs, dans une lettre dont plusieurs extraits sont cités dans Têtu, il écrit :

« J'ai toujours été surpris de voir comment des hommes sains d'esprit et réfléchis pouvaient mettre en doute la nécessité d'un jour de repos sur sept. Peu importe de quel angle on part, le sens commun et l'expérience ramènent de toute nécessité à la conclusion que le travail ininterrompu est une hérésie économique monstrueuse.

« Et pour compléter mes vues sur ce point, puisqu'un jour de repos par semaine est nécessaire, pourquoi ce jour ne serait-il pas celui du Seigneur ? Quelle raison peut être invoquée pour imposer à ceux qui croient, aux humbles et aux faibles, cette violation de la loi qui régit leur conscience de croyants ? »

Cette collaboration de Dubuc donne raison aux travailleurs, ce qui enchante Mgr Lapointe. Selon Desgagné, il s'en trouve particulièrement fier, au point de dire :

« Je verrai enfin l'ouvrier, mon frère, vivre pleinement durant un jour sur sept, comme tout le monde, sa vie d'homme, de citoyen, de chrétien. Je le

verrai le dimanche et les jours de fête, se reposer comme tout le monde, tranquille, dans la douceur de la vie de famille. »

Nonobstant cette collaboration entre le principal employeur, dans la personne de Dubuc, et le syndicat, certains problèmes opposent la Compagnie de pulpe de Chicoutimi et ses ouvriers. En effet, bien que la compagnie possède de bons contrats et fasse des profits intéressants, il faut noter que les salaires qu'elle offre sont inférieurs à la moyenne de ceux payés dans les autres usines de pulpe de la province. De plus, les salaires souffrent à plusieurs occasions de retard dans leur paiement. Ceci fera d'ailleurs dire à l'historien Gaston Gagnon, en parlant des payes en souffrance : « ce qui pouvait paraître en 1906 un épiphénomène, un accident de parcours à caractère administratif, va se convertir en véritable « système » échelonné sur plusieurs semaines, voire sur plusieurs mois en 1912, 1914, 1915 et 1922. » Bien plus, alors que la compagnie fait des profits presque record, le syndicat doit s'opposer à des diminutions de salaire à quelques reprises.

Toute cette situation provoque, on s'en doute, certains différends entre le syndicat et la compagnie. Mgr Lapointe se fait même accuser d'avoir trompé les ouvriers. Néanmoins, malgré ses bonnes relations avec Dubuc, il garde sa prise de position en faveur des ouvriers. Ainsi, comme le mentionne Gagnon, lors d'une assemblée spéciale tenue le 22 mars 1914, après avoir rappelé ses démarches infructueuses auprès de Dubuc, Mgr Lapointe dit aux ouvriers : « Si vous voulez faire la grève, vous avez beau, je ne vous (empêcherai) pas (car), c'est votre droit (d'être) payé. » Connaissant la défaveur de Mgr Lapointe pour la grève, la situation devait être assez grave pour qu'il donne ainsi sa bénédiction aux travailleurs qui voulaient utiliser ce moyen de pression.

Il fera une autre intervention semblable quatre ans plus tard, alors qu'il ne sera même plus aumônier de la F.O.M.N. En effet, après plusieurs demandes infructueuses d'augmentation de salaire effectuées par le syndicat, Mgr Lapointe écrit ceci à Dubuc :

« Je suppose que vous savez que vos ouvriers sont depuis des mois déjà dans un état de quasi exaspération. Ils ont l'impression fâcheuse d'être une faiblesse exploitée par une force. Ils sentent bien que tant qu'ils n'auront pas décidé de renoncer à vivre dans leur Chicoutimi, ils sont à la merci

d'un patron sans concurrent. Vous ne sauriez croire combien souvent chaque jour nous entendons l'expression de ce sentiment-là. Vos ouvriers éprouvent en miniature au sujet de leur patron l'impression que notre peuple éprouve à l'égard de Borden : ils se soumettent, découragés, à ses volontés.

« La cause de cet état d'esprit regrettable dans notre monde ouvrier ? Elle est multiple. C'est d'abord le règlement arbitraire de plusieurs difficultés qui ont surgi depuis l'hiver dernier ; ensuite, les gages : il est notoire que les ouvriers de Chicoutimi n'ont pas les gages de ceux de Kénogami, de Grand'Mère, Chawini-gan, La Tuque et le Cap de la Madeleine. Pourtant, la vie coûte plus cher ici que dans ces localités ; prenez seulement la lumière, l'eau et les taxes, vous en aurez la preuve.

« En présence de cette situation déplorable comptent-ils sur la Fédération Ouvrière pour les aider ? Un mot qu'ils ont trouvé exprime bien leur pensée à ce sujet : ils l'appellent la « Figuration Ouvrière ». C'est dire qu'ils sont loin de se faire illusion sur le poids de leur organisation ouvrière.

« Je sais d'ailleurs moi-même par expérience que l'aumônier ne peut exercer aucune influence favorable aux ouvriers. On ne se donnera pas même la peine de le recevoir dans un lieu privé où il pourra parler à son aise. On réfutera ses raisons de manière à lui faire comprendre qu'il ne connaît pas la question dont il parle. C'est une expérience faite pour longtemps.

« Résultats pratiques : malgré certaines apparences, c'est dans Chicoutimi que l'unionisme catholique est le moins avancé : son inanité pratique a convaincu les ouvriers de son impuissance à défendre leurs intérêts. Je tiens à faire remarquer que c'est faux en principe. Cette lettre doit avoir une conclusion pratique : la voici : il est grand temps que les ouvriers aient une légitime augmentation de gage. Il leur faut vivre avant tout, et cette lacune comblée leur fera oublier bien des choses. D'ici là, il nous est impossible de promouvoir les intérêts de l'unionisme catholique chez nous : j'en ai eu une nouvelle preuve hier dans une assemblée publique. Pourtant, toute la province s'apprête à donner avec ensemble dans ce mouvement important. Ça été le but d'un congrès tenu à Montréal sous la présidence de Monseigneur Gauthier, le 28 avril, et auquel j'ai eu l'avantage de prendre part. »

Cependant, Mgr Lapointe ne fait pas que rabrouer les patrons, il critique aussi les ouvriers lorsque l'occasion se présente. Il tente d'être le plus juste possible dans les deux sens, et de ne pas prendre aveuglément parti pour les ouvriers. En ce [73] sens, une lettre qu'il envoie

au président de l'Union des Mécaniciens de Chicoutimi datée du 15 mars 1918 est assez explicite. Après avoir mis l'objet de sa lettre en contexte, à propos d'une augmentation de salaire que veut cette union, Mgr Lapointe réplique :

« Ceci n'est pas seulement une incorrection, mais c'est un manque de loyauté. Que vous demandiez au patron de réparer l'injustice dont vous vous plaignez, soit, mais que vous profitiez d'une autre question à régler, toute différente, et des difficultés que rencontre le Surintendant de Port-Alfred dans l'organisation de son moulin pour briser votre contrat et poser à la compagnie des conditions beaucoup plus onéreuses, ce n'est ni chrétien ni honnête. Ces procédés ne sont pas ceux d'une union catholique, soucieuse de faire observer la justice envers elle-même, mais de l'observer aussi envers les autres. »

Et plus loin dans la lettre, on voit encore Mgr Lapointe se servir de l'argument de la religion pour dire qu'il n'est pas d'accord avec l'action posée par l'union.

« Je vous l'avoue, par votre manière d'agir, vous me causez une peine énorme. Vous sortez d'une retraite avec une âme d'internationaliste. Délibérément vous avez exclu pratiquement votre aumônier de vos délibérations. On dirait que vous avez peur d'être rappelé par le prêtre, votre meilleur ami, aux sentiments de la justice, de la charité et des convenances. »

Et ensuite, de nouveau en relation avec les pensées catholiques, il appelle à de meilleurs sentiments face à la compagnie, comme lui et comme Dubuc peuvent en avoir face aux employés.

« Laissez les menaces et les moyens brutaux aux gens sans conscience. Des catholiques ont d'autres moyens de régler leurs affaires. Cessez de vouloir mener par la peur. Ce n'est pas digne et ce n'est pas sérieux. Pensez-vous que vous allez faire peur à Mgr Lapointe, par exemple ? Croyez-vous aussi que vous allez faire peur à M. Dubuc ? Vous réussirez à nous faire de la peine et vous nous en faites beaucoup. Dieu sait si M. Dubuc et moi-même, pour ne parler que de nous, désirons de tout notre cœur améliorer votre sort et vous faire une situation enviable. Ces résolutions de votre union, que je viens de lire, nous laissent l'impression que vous avez

complètement oublié ce que nous avons fait pour vous et que vous méconnaissiez absolument nos dispositions à votre égard. J'attends de vous, non pas que vous ne réclamiez pas la reconnaissance de vos droits, mais que vous agissiez avec plus de sagesse et plus d'humanité ; dans le règlement de toute question relative au travail et au salaire, il y a toujours non pas un seul côté, mais deux. »

Cette dernière remarque est assez intéressante puisque nous avons vu que c'est justement ce que fait Mgr Lapointe : il travaille sur les deux côtés de la question. En effet, nous le voyons prendre parti pour les ouvriers lorsqu'il écrit à Dubuc et vice-versa. C'est probablement cette façon de procéder qui fera en sorte que Mgr Lapointe sera en mesure de régler des problèmes de diverses natures sans qu'il arrive de conséquences trop graves, contrairement aux unions internationales qui ont souvent recours aux grèves qui peuvent durer assez longtemps.

Bien plus encore, il a à intervenir une autrefois au mois d'août de la même année, alors qu'un groupe de travailleurs non affiliés à la F.O.M.N. fait une grève aux usines de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Bien que les unionistes soient en faveur des offres patronales, un petit groupe s'y oppose toujours et va même jusqu'à faire des bris qui privent la ville d'électricité pendant plus d'une journée. On fait alors intervenir le président du conseil général de la F.O.M.N. pour qu'il tente de faire comprendre aux grévistes la nécessité de reprendre le travail. Il est accompagné de Mgr Lapointe qui prend à son tour la parole. *Le Progrès du Saguenay* nous rapporte une partie de son intervention, qui se lit comme suit :

« Vous vous mettez en grève sans vous assurer de support. La grève, qui vous dit qu'elle ne durera pas huit jours, un mois, et vous n'avez aucun fonds de grève pour vous soutenir, avec une société pour appuyer vos revendications. Vous prenez cette décision en un moment où vous risquez de compromettre les pourparlers en cours au sujet du relèvement des salaires. Vous gênez la liberté de ceux qui blâment votre attitude et sont prêts à continuer le travail aux conditions offertes, et, Dieu merci ! c'est le grand nombre de nos ouvriers de Chicoutimi ; vous vous emparez de la propriété privée et interrompez par la violence un service public : on dirait que vous ignorez les peines dont vous êtes passibles par le fait même...

« Non, non ! ce coup est tellement mal porté que nous le mettons au crédit d'un bouillon de légèreté sans pareille ! Et vos frères ouvriers des Conseils de la F.O.M.N. l'ont signalé les premiers, ils ont demandé l'amnistie dans la mesure compatible avec la nécessité de ne pas laisser sans leçon médicale des escapades aussi graves de conséquences : viol de la propriété, dommages aux ouvriers, que vous risquez de laisser, longtemps peut-être, sans salaire pour nourrir leur famille, dommages à ceux qui vous emploient et à beaucoup de tierces personnes dont, par exemple, l'industrie a été paralysée toute une journée par la privation d'énergie électrique... Mes amis, votre grève telle qu'organisée, vos méthodes vous valent la réprobation unanime des citoyens de votre ville.

« Réfléchissez donc : des motifs sérieux, vous n'en avez pas, puisque la difficulté était en cours de solution ; vous n'avez rien pour vous appuyer : pas de secours, pas de sympathie ; la seule société ouvrière de la ville est contre vous, que comptez-vous faire ? »

Le même article de journal nous rapporte que l'effet de ce discours est immédiat puisque la grève cesse dès lors. D'ailleurs, à Mgr Lapointe qui demande aux grévistes quand ils veulent reprendre le travail, leur réponse est : « Tout de suite... le temps de nous changer »

* * *

En 1914, en raison d'une charge de [74] travail accrue, puisqu'il est redevenu Supérieur du Séminaire, Mgr Lapointe démissionne de son poste d'aumônier général de la F.O.M.N., sans pour cela s'en désintéresser, comme nous venons de le constater. Il est remplacé par l'abbé J.-Calixte Tremblay jusqu'en 1917, alors que l'abbé Georges Tremblay lui succède pendant un an. Par la suite, en 1918, l'abbé Jean Bergeron prend la relève à ce poste jusqu'en 1923.

Mais le succès que connaît la F.O.M.N. est assombri par la guerre et la dépression économique qui s'ensuit. Ceci fait en sorte que les ouvriers se trouvent durement touchés et que les unions ne résistent pas au départ de plusieurs de leurs membres. Plusieurs des filiales formées par la F.O.M.N. cessent leurs activités, à un point tel qu'il ne reste pratiquement plus que l'union-mère de Chicoutimi. Mais ceci arrive au moment où un nouveau vent souffle sur le paysage du syndicalisme québécois.

Ainsi, à partir de 1918, l'idée d'une confédération de travailleurs commence à faire son chemin auprès des différentes corporations ouvrières catholiques de la province. Ces dernières se retrouvent même chaque année à l'occasion d'une convention annuelle. En 1920, cette convention se déroule à Chicoutimi. Les quelques 204 délégués présents, représentant 63 groupes, discutent sérieusement de la possibilité de créer une telle confédération. Ces pourparlers sont à ce point sérieux que, dès l'année suivante, la confédération en question voit le jour lors du congrès tenu à Hull.

Pour faciliter la formation de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la F.O.M.N. doit se dissoudre pour permettre à ses filiales de s'intégrer à la nouvelle confédération. Cette dissolution se produit en 1923 alors qu'est fondée la Fédération des Employés de la Pulpe et du Papier.

Évidemment, l'ardent promoteur et fondateur de la F.O.M.N. qu'est Mgr Lapointe y voit un coup dur, une rude épreuve. C'est la fin d'un rêve. Cependant, il est conscient de la nécessité du geste pour l'avancement de l'action ouvrière catholique. D'ailleurs, il dira par la suite que ce geste était essentiel « pour consolider davantage tout le mouvement syndical national et catholique dans la province de Québec, et en vue de son expansion dans d'autres parties du Canada dans l'avenir. » Avec la dissolution de la F.O.M.N., le syndicalisme catholique changera, mais la base en restera toujours l'oeuvre de Mgr Lapointe.

D'ailleurs, plus d'une vingtaine d'années plus tard, en 1943, alors qu'il prend la parole pour la dernière fois devant les travailleurs, Mgr Lapointe rappelle les efforts qu'il a faits pour permettre la mise en place de l'union ouvrière dans la région du Saguenay. Cette oeuvre, il se la rappelle parsemée d'embûches et de difficultés, comme le démontrent les extraits retranscrits dans Têtu :

« Durant ma longue carrière sacerdotale, mon dévouement s'est exercé dans bien des milieux, mais dans aucun, je n'ai éprouvé autant de bonheur, en dépit, remarquez-le bien, d'insurmontables difficultés souvent, de crucifiantes déceptions aussi, qu'au milieu des ouvriers, parce que là plus que n'importe où ailleurs, j'ai senti mon coeur battre à l'unisson avec le coeur du frère du Christ par excellence, le pauvre, le faible, le déshérité, le méconnu qu'a été trop longtemps le travailleur manuel.

« Messieurs, il m'a fallu des années de travail, de patience et de charité pour *m'imposer*, je souligne le mot, et avec moi, la doctrine de l'Église, aux esprits prévenus des bons ouvriers catholiques de Chicoutimi et de Jonquière. Et encore, dans quelle mesure ? »

Sources

ANQC, Fonds des syndicats locaux, P-134/ 23.11, Lettre de (Joseph Girard) à l'abbé E. Lapointe, Ottawa, 5 décembre 1907, 2 p.

ANQC, Fonds des syndicats locaux, P-134/ 23.51, Lettre de Mgr Eugène Lapointe à Jos.-L. Pedneault, Chicoutimi, 15 mars 1918, 3 p.

ANQC, Fonds des syndicats locaux, P-134/ 23.52, Lettre de Mgr Eugène Lapointe à J.-E.-A. Dubuc, Chicoutimi, 20 mai 1918, 2 p.

ANQC, Fonds des syndicats locaux, P-134/ 23.9, Lettre de Mgr Eugène Lapointe à Joseph Girard, Chicoutimi, 11 décembre 1907, 7 p.

Charland, Jean-Pierre, *Les pâtes et papiers au Québec, 1880-1980 : Technologies, travail et travailleurs*, Québec, IQRC, 1990, pp. 317-355, Coll. « Documents de recherche », no 23.

Cinquante ans de syndicalisme catholique au Royaume du Saguenay, album souvenir publié à l'occasion du 50e anniversaire de fondation de la Fédération Ouvrière de Chicoutimi, 1957, pp. 14-24.

Constitution et Règlements de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, Chicoutimi, 1915, 81 p.

Desgagné, Raymond, « Mgr Eugène Lapointe, éloquence religieuse » dans *Saguenayensia*, vol. 4, no 6 (novembre-décembre 1962), pp. 135-139.

Drolet, Jean-Claude, « Mgr Eugène Lapointe, initiateur du syndicalisme catholique en Amérique du Nord » dans *Saguenayensia*, vol. 8, no 5 (septembre-octobre 1966), pp. 100-106.

Gagnon, Gaston, « Mgr Eugène Lapointe et les débuts de la grande industrie au Saguenay 1896-1930 » dans *S.C.H.E.C, Sessions d'étude*, vol. 55 (1988), pp. 63-74.

Gagnon, Gaston, *La Pulperie de Chicoutimi : Histoire et aménagement d'un site industriel*, Ville de Chicoutimi et MAC, 1988, 233 p. (document non publié).

Le Progrès du Saguenay, 4 février 1904.

Le Progrès du Saguenay, 16 mai 1907.

Le Progrès du Saguenay, 29 août 1918.

Parisé, Robert, *Le fondateur du syndicalisme catholique au Québec : Mgr Eugène Lapointe ; sa pensée et son action syndicales*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1978, Coll. « Histoire des travailleurs québécois », no 7, 80 p.

Statuts et règlements de la Fédération Ouvrière de Chicoutimi, Chicoutimi, 1907, 16 p.

Têtu, Michel, « La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord » dans *Relations Industrielles*, Vol. 17, no 4, octobre 1962, pp. 402-421.

Fin du texte